

Présents : C. THOMAS - C. VISTE - N. ABBAL - C. BASTIER - V. BAUDE-TOUSSAINT - N. ROUQUAIROL - I. DUMAS - B. GRYNFELTT - V. FRYDER AMEE - L. MOULARD - R. CABANNES - A. MARTI - G. OUSTRY - C. BOUCHE - A. HERNANDEZ - V. FONTVIEILLE - F. PIBAROT - H. CABANEL - F. LANGIN - R. BEAUCOURT
Mandats : F. SEIGNOUREL DE PASTORS à C. VISTE - E. TOURRETTE à C. BASTIER - G. LABATUT à R. BEAUCOURT - A. VALENTIN à F. LANGIN - F. AIT OUARET à H. CABANEL
Absents excusés : A. FLORIO - H. GRANIER

Secrétaire de séance : Mme MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipale du 11 mai 2017

Le point I est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II - Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation du transfert des charges) en date du 01.12.2016

F. LANGIN arrive en séance à 18 h 45.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

III - Approbation du rapport de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation du transfert des charges) en date du 16.03.2017

Ce rapport précise le coût par commune du nouveau service commun de système d'information.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IV - Cession d'un bien privé de la commune sis 26 rue du Millénaire cadastré BI parcelle 299

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

V - Dénomination Rues ZAC Bel Ami secteur « Le chemin creux »

C. BASTIER donne lecture de la note de synthèse.

Le point V est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal (6 abstentions : H. CABANEL, F. LANGIN, R. BEAUCOURT, G. LABATUT ayant donné mandat à R. BEAUCOURT, A. VALENTIN ayant donné mandat à F. LANGIN, F. AIT OUARET ayant donné mandat à H. CABANEL)

VI -Transfert de l'exercice de la compétence « maîtrise d'ouvrage et maintenance des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) à Hérault Energies

M. Le Maire précise que le Département désire équiper l'aire de covoiturage de bornes électriques.

Le point VI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VII - Bien sans-maîtres

M. Le Maire donne lecture de la note de synthèse.

Le point VII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VIII - Convention de participation financière de la Commune de Servian au fonctionnement des classes de l'Ecole Privée Saint-Joseph sous contrat d'association

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

IX - Indemnisation des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des élections législatives

C. VISTE donne lecture de la note de synthèse.

Le point IX est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

X - Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

Il convient d'établir la liste des biens de valeur inférieure à 500 € qui seront imputés en section d'investissement.

Le point X est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

XI - Création d'emploi

Le point XI est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

XII - Compte rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire informe le conseil municipal des décisions :

- 2017-023 : vente camionnette Kangoo 861 BHQ 34

- 2017-024 : vente tractopelle de marque JCB type 3CX

XIII - Questions diverses

- Invitation fête de la musique
- élections législatives
- école maternelle
- Politique municipale pour la circulation douce dans les nouveaux lotissements

La séance est levée à 20 h.